

UNIDEC

58, Cours Gambetta
34 000 Montpellier
Tel : 04 99 74 22 05
contact@unidec.fr
www.unidec.fr

À l'attention de :
Mesdames et Messieurs les Députés

Objet : Note de présentation du « Compte Personnel Mobilité », dans le cadre des discussions autour de la « Proposition Houlié ».

Montpellier, le 25 avril 2023

**LE « COMPTE PERSONNEL MOBILITÉ » :
GARANTIR À TOUS L'ACCÈS
AU PERMIS DE CONDUIRE ET À LA MOBILITÉ**

L'UNIDEC vous propose d'aller au-delà de la « Proposition Houlié » par une mesure plus ambitieuse : la création d'un « Compte Personnel de Mobilité ».

Les points clés de notre proposition :

- *Création d'un « Compte Personnel Mobilité » sur le modèle du « Compte Personnel de Formation », géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.*
- *Ouverture des droits des 14 ans, conditionnés aux ressources familiales, abondement via diverses sources actuelles et à venir (taxes sociétés autoroutes ou pétrolières, primes RC auto et deux roues existantes...*
- *Aujourd'hui, le coût du permis B est estimé à 1,9 milliards d'euros, dont la moitié est pris en charge par diverses sources de financement.*
- *Un million de famille impactées financièrement chaque année.*

La mobilité, facteur clé de l'insertion sociale et professionnelle

Chaque année, près d'un million de personnes s'inscrivent aux épreuves du permis de conduire afin d'accéder à une mobilité individuelle. La grande majorité d'entre elles se tournent vers les écoles de conduite afin d'entamer un cycle d'apprentissage qui les mènera vers des épreuves théoriques et pratiques.

Cette formation représentera pour la majorité un investissement conséquent, dont la charge sera portée pour une partie par les familles, pour une autre partie par les personnes elles-mêmes.

De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer une prise en charge totale ou partielle du coût de la formation. Depuis quelques années, de nombreuses aides ont été mises en place, émanant d'organismes très divers, au point qu'il devient particulièrement difficile de s'y retrouver. C'est pour améliorer cet état de fait qu'une récente proposition de Loi a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale et votée en première lecture. A ce jour, elle poursuit son chemin parlementaire et devrait arriver devant les sénateurs.

A notre sens, cette proposition, qui vise à recenser l'ensemble des aides locales et nationales afin de les porter à la connaissance des futurs apprentis conducteurs est un premier pas, mais ne va pas assez loin :

Nous proposons la création d'un « Compte Personnel Mobilité », dont le fonctionnement pourrait être calqué sur le « Compte Personnel de Formation », ouvert à l'ensemble des jeunes citoyens dès l'âge de 14 ans.

Une charge financière accessible

Permettre à tout un chacun d'accéder à des formations de qualité à l'utilisation des outils de la mobilité individuelle revient à se poser la question du financement. Pour ce qui concerne les adolescents et les jeunes adultes, il s'agit essentiellement des formations aux permis des catégories AM, B et éventuellement A.

Chaque année ce sont 150 000 permis AM, 160 000 permis A et 1 125 000 B qui font l'objet d'une demande d'examen par la population, pour un coût qui avoisine 1,900 milliard d'euros HT. À ce jour, une estimation (qui nécessite d'être affinée) fait ressortir que près de la moitié de ce montant est prise en charge par diverses

sources de financement (près de 500 M€ au titre du CPF, le reste se partageant entre les services publics de l'emploi, et diverses collectivités locales et territoriales).

Reste donc environ 850 M€ à la charge des familles ou des personnes concernées. Bien que conséquent, ce montant n'est pas impossible à mobiliser sur les finances publiques, notamment si l'on envisage de taxer certains profits directement liés à l'usage de l'automobile et des outils de la mobilité individuelle. On pense bien sûr aux profits conséquent des sociétés d'autoroute, ou ceux des sociétés pétrolières. Mais une partie des 0,5 % des primes RC auto et deux-roues particuliers et entreprises obligatoirement dédiées à la prévention et à la sécurité pourraient également être mobilisés, puisque qu'offrir aux jeunes une formation qualitative est en parfaite corrélation avec la prévention des accidents qui les touchent tout particulièrement.

Une organisation à mettre en place.

A l'instar du « Compte Personnel de Formation », dont le fonctionnement donne aujourd'hui globalement satisfaction, le « Compte Personnel Mobilité » pourrait être géré par la Caisse des Dépôts et Consignation, sur un modèle très proche.

Il s'agirait d'ouvrir un compte avec des droits dès l'âge de 14 ans, ces droits pouvant être conditionnés aux ressources de la famille. Ce compte pourrait ensuite être abondé par des fonds issus de diverses sources :

- Les familles elles-mêmes ;
- Les aides venant des diverses sources actuelles et à venir :
 - o Aides des collectivités locales et territoriales, si celles-ci souhaitent maintenir leur intervention ;
 - o Aides issues des employeurs ou des branches professionnelles ;
 - o Aides en provenance de Pôle Emploi, ou des structures en charge de l'accompagnement des jeunes ou de l'insertion.
- Financeurs divers.

Les fonds présents sur le « Compte Personnel Mobilité » pourraient servir au financement des formations en lien avec l'accès individuel à la mobilité, comme les formations aux différentes catégories de permis de conduire, mais aussi les formations aux mobilités douces.